



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 13 Septembre 2018*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 34

N° 2

**OBJET :**  
**REHABILITATION  
DU STADE  
EQUESTRE  
DU SICHON**

**AVANT-PROJET  
DEFINITIF**

**ADOPTION ET  
FINANCEMENT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

24 SEP. 2018

Publiée ou notifiée le :

24 SEP. 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – E. VOITELLIER – J.D. BARRAUD – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – R. LOVATY – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. F. SZYPULA - J. GAILLARD - C. BENOIT - P. MONTAGNER, Vice-Présidents

Mme et MM. F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres

MM. J.P. BLANC - C. BERTIN - G. MARSONI – J. JOANNET, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

**Vu** le bail emphytéotique conclu le 30 juin 1978 entre la Société Hippique Française et la commune de Vichy, et renouvelé le 7 décembre 1992, concernant les installations du Stade Equestre du Sichon,

**Vu** l'avenant au bail emphytéotique en date du 9 juillet 1999 substituant le District de l'Agglomération Vichysoise à la commune de Vichy,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n° 4 du conseil communautaire du 8 décembre 2016 portant actualisation de l'intérêt communautaire,

**Vu** l'avis du bureau communautaire du 27 avril 2017 favorable à la réalisation du projet de rénovation du Stade Equestre du Sichon en vue d'intensifier les manifestations,

**Vu** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié en juin 2017 à Parcours Conseil pour l'élaboration d'un projet de développement du stade équestre et d'un programme de travaux, programme proposé en 3 phases pour une enveloppe financière évaluée à 2 653 450 € HT avec principalement :

- . la transformation du terrain en carrière en sable compris arrosage
- . la construction d'un manège couvert avec accueil abrité
- . l'extension du parking
- . la construction de boxes supplémentaires
- . la rénovation de bureaux
- . l'aménagement d'un espace accueil-restauration VIP

**Vu** la délibération en date 7 septembre 2017, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de confier au groupement Claude Penloup / Axe Saône / SB TRACKS Sébastien Blondeau / BET ARCABOIS / BET SEIC, représenté par le mandataire M. Claude Penloup la mission de maîtrise d'œuvre pour concevoir et réaliser la réhabilitation du Stade Equestre du Sichon,

**Vu** le courrier du 13 octobre 2017 adressé par le Président du comité d'engagement du Fonds EPERON, accordant le transfert de la subvention de 200 000 € accordée à la SHF au profit de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°4 B du conseil communautaire du 16 novembre 2017 validant le programme opérationnel du contrat Ambition Région sur la période 2017 – 2019 et allouant 300 000 € au projet de rénovation du stade équestre,

**Vu** la délibération n°4 C du conseil communautaire du 16 novembre 2017 validant le programme opérationnel du contrat de territoire avec le Département sur la période 2017 – 2019 et allouant 375 000 € au projet de rénovation du stade équestre,

**Considérant** que pour respecter l'enveloppe financière, il est nécessaire de modifier le programme ainsi qu'il suit :

- . abandon de la partie accueil du public à l'étage du manège, de la restauration et des boxes supplémentaires
- . report de la réhabilitation des bureaux

**Considérant** que l'équipe de M. Claude Penloup a remis son Avant-Projet Définitif en prenant en compte ces éléments,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'acter la modification du programme d'opération,
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif présenté par l'équipe de M. Claude Penloup, qui comprend :
  - . la transformation du terrain en carrière en sable avec arrosage et lices

- . la construction d'un manège de détente et d'un grand manège, compris sols équestres
- . le reconditionnement du parking
- de fixer le coût prévisionnel des travaux au stade APD (terrain en sable compris) à la somme de 2 656 556.00 € HT,
- d'autoriser M. le Président à signer le projet de Permis de Construire devant être déposé avant commencement des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses HT tranche 1	Dépenses HT tranche 2		recettes tranche 1	recettes tranche 2
carrière	228 607,70 €		fonds EPERON 2017 (31%)	137 699,75 €	62 300,25 €
système d'arrosage	43 065,20 €		fonds EPERON 2018 (50%)		1 218 388,28 €
parking - VRD		196 000,00 €			
manège couvert		2 151 100,00 €	Région		300 000,00 €
lices	37 783,60 €		Département		375 000,00 €
frais BET	21 423,25 €		Vichy Communauté	306 493,00 €	543 388,28 €
maitrise d'œuvre	113 313,00 €	89 676,55 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>444 192,75 €</b>	<b>2 436 776,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>444 192,75 €</b>	<b>2 436 776,55 €</b>

- de solliciter une nouvelle subvention au Fonds EPERON de 1 218 388.28 €, conformément au plan de financement proposé, avec un versement sur deux exercices (2019 et 2020).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte l'APD de réhabilitation du stade équestre du Sichon tel que proposé,
- donne mandat au président ou conseiller délégué pour signer le permis de construire concernant la réhabilitation du Stade Equestre du Sichon,
- autorise le Président ou son représentant signer tout document relatif à LA demande de financement au titre du fonds EPERON,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 13 septembre 2018.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - REHABILITATION DU STADE EQUESTRE DU SICHON - AVANT-  
PROJET DEFINITIF - ADOPTION ET FINANCEMENT

.....  
Date de décision: 13/09/2018

Date de réception de l'accusé 24/09/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13SEP2018\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180913-13SEP2018\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180913-13SEP2018\_2-DE-1-1\_1.pdf )